





Programme de la formation

Le référent Harcèlement sexuel et Agissements sexistes au travail

-  Mixte sur site et à distance
-  7 heures sur 1 jour(s)
-  Tout public, Salarié en poste · De 5 à 8 participants
-  À partir de 100 € Net de taxe par participant

Description courte

La lutte contre les agissements sexistes et harcèlement sexuel dans le monde du travail passe par une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites, ainsi que le rappel clair et précis du rôle du référent, de l'employeur et des garanties apportées aux salariés.

Profil des participants

RRH, Manager, Membre du CSE, de la CSSCT, Référent sexisme et harcèlement sexuel.

Prérequis

Pas de prérequis spécifique

Objectifs

- Connaître la notion de harcèlement sexuel
- Etre capable d'identifier les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Agir et réagir en cas de harcèlement
- Connaître les recours possibles et les sanctions encourues

Aptitudes et compétences visées / attestées

- Savoir reconnaître et accompagner un salarié qui signale une situation de Harcèlement sexuel ou agissement sexiste
- Savoir établir une procédure visant à prévenir et agir en cas de situation de harcèlement sexuel ou agissement sexiste

Contenu

I - Le cadre juridique du harcèlement sexuel

- Les dispositions du Code Pénal et du Code du Travail (Lois des 17 janvier 2002, 6 août 2012, ... jusqu'à la loi du 3 août 2018)
- Le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019
- Différencier le harcèlement sexuel des agissements sexistes et en comprendre les éléments

constitutifs

- L'obligation légale de sécurité de l'employeur
- La gestion de l'intervention des différents acteurs (médecin du travail, inspection du travail, psychologue du travail, ...)

II-La prévention du harcèlement au travail et le droit d'alerte

- Savoir repérer les situations à risques
- Prévenir les harcèlement moral
- Prévenir le harcèlement sexuel
- Prévenir les agissements sexistes

III- Les moyens du référent harcèlement sexuel

- Référence réglementaire
- Informer les salariés - Actions de prévention des risques professionnels
- Accompagner les salariés
- Détecter les situations à risque
- Le droit d'alerte du CSE
- Connaître les différents recours
- Définir une procédure avec l'employeur

IV- Le rôle de l'employeur

- Au niveau réglementaire
- Au niveau organisationnel
- L'obligation d'information

V-Les sanctions encourues

Pédagogie et organisation

- Méthodes pédagogiques

- o Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- o Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- o Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- o Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- o Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne 30 à 50%)
- o Remise d'un support de cours.

- Matériel pédagogique :

- o Support de présentation Powerpoint
- o Wordart pour des nuages de mots
- o Paper board pour Brainstorming

- o Cartes mentales
- o Vidéos
- o Cartes

Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation Amont :

- Test de positionnement en amont pour vérification du niveau de connaissances

Evaluation des acquis /compétences liées aux objectifs opérationnels définis

- Connaître la notion de harcèlement sexuel :

QUIZ sur la base de QCM Au moins 75 % de réussite au QCM

- Etre capable d'identifier les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes :

Nuages de mots à réaliser Comparaison du nuage de mots à l'entrée et à la sortie du stage

- Agir et réagir en cas de harcèlement Lecture d'une mise en situation, puis réponse écrite à des questions posées :

Analyse du respect de la procédure écrite en stage et repérage des éventuels écarts.

Mode de validation

Attestation individuelle de fin de formation

Financements possibles

OPCO

Modalités et délai d'accès

Conditions d'accueil : Envoi de la convocation avec programme, règlement intérieur applicable aux stagiaires et annexe « Conditions sanitaires COVID-19 ».

Délai d'accès : Au plus tard 14 jours avant la date de début de la formation.

Référent handicap

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : (*mise en place de compensation...*)

Contact : Référent handicap 02 51 84 95 55 / 06 28 70 45 28 / nadiahadjeri@cadresenmission.com

Intervenant

- Stéphanie GENSOLLEN
- Consultante Formatrice RH et Coach Certifiée(Accréditation ICF)
- Experte en Ressources Humaines (Master RH et Expériences professionnelles de 25 ans dont 13 ans

DRH et 5 ans en conseil en Droit du travail)

- Formée à la pédagogie des gestes mentaux de l'apprentissage